

Le Temps

I. Le Temps. 1912-01-09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — La grève des mécaniciens et chauffeurs a commencé. Le service des trains de voyageurs est réduit. Celui des trains de marchandises est presque paralysé.

VARIÉTÉS

Histoire des princes de Condé au dix-huitième siècle (1)

Le général de Piépage ne doute de rien. Ce que le duc d'Anjou n'a pas voulu faire, ce qui fait reculer M. Macon, le savant conservateur du musée Condé, l'entreprend avec intrépidité, sans même paraître se douter des difficultés de l'entreprise, comme s'il s'agissait d'une charge à la baïonnette. Pourquoi le duc d'Anjou a-t-il arrêté sa grande histoire de la mort du vainqueur de Rocroi? Uniquement parce qu'il ne trouvait dans les archives de Chantilly aucun document sur l'époque ultérieure. Il y a dans nos manuscrits une lacune d'une centaine d'années pendant lesquelles il ne reste rien de la correspondance des membres de la famille. La Révolution et les révolutionnaires avaient passé par là. Le général de Piépage ne s'embarrasse pas pour lui; par défaut de manuscrits il se contente de ce que lui fournissent les mémoires et les pamphlets du temps. Y rencontre-t-il tous les éléments de la vérité historique? On n'en est pas bien sûr. Tout au moins, son travail vaut la peine d'être examiné de près et discuté.

Pour le premier portrait qu'il dessine, celui de Henri-Jules, fils du grand Condé, le doute qu'il ait saisi la cause vraie de l'étrange complexité de ce caractère. On ne peut comprendre le fils que si on connaît à fond la mère. Celle-ci, imposée au jeune duc d'Enghien par la politique de Richelieu, dont elle était la nièce, n'est pas tout à fait la créature accomplie qu'essaye de nous représenter le général de Piépage par un scrupule de galanterie. Elle a des parties admirables avec une tare qui malheureusement, comme chez son fils, finira par en ternir l'éclat. Son mari a bien des torts envers elle, mais il ne les a pas tous. Marié malgré lui, il la néglige affreusement, il ne dissimule même pas l'indifférence qu'elle lui inspire. Un jour vient cependant où il est obligé de reconnaître la noblesse de ses sentiments et la force de son caractère. C'est à la mort de son mari, que la timide et embarrassée, se dévoue tout à coup l'âme d'une héroïne. Avec autant de courage que de présence d'esprit elle s'évade de Chantilly, où elle est gardée à vue. Pendant que les princes sont enfermés à Vincennes, elle traverse une partie de la France à cheval, en litière, en bateau; elle recrée sur sa route des partisans et elle fait à Bordeaux une entrée triomphale. Tout cela, par la main, nous le présentons comme une victime, elle harangua la municipalité et le Parlement; elle protesta, les larmes aux yeux, contre la détention de son mari; elle demanda à genoux la liberté pour le grand capitaine qui a rendu tant de services à la France. Elle conquiert ainsi la Guyenne, et elle obtient la signature de la paix conclue à Bordeaux en 1659.

Condé ne demeure pas insensible à de telles preuves d'attachement. Il écrit même à Claire Clémence une lettre pleine de tendresse où il lui fait réparation, où il la remercie d'autant plus de cette généreuse attitude que sa conduite envers elle n'avait pas méritée. Elle en fut si touchée qu'elle en pleura; dit Lenet; « elle baisait la chère écriture, elle choisissait sur sa toilette un beau ruban de fleur pour y coudre cette précieuse lettre et pour y joindre son cœur sur sa chemise. Pourquoi cet élan de deux parts ne fut-il pas suivi d'une réconciliation durable? La faute en est surtout aux circonstances, à la crise dans laquelle se débat Condé si malencontreusement engagé contre la France au service de l'Espagne. La vie errante qu'il mène alors, ses préoccupations de tout genre, l'exiguïté de ses ressources, la difficulté qu'il éprouve à se procurer de l'argent, ne favorisent pas le rapprochement des deux époux. Pendant que le mari fait la guerre, la femme vit péniblement à Valenciennes ou à Malines avec le train le plus modeste.

Lorsque Condé fut rentré en grâce, remis en possession de sa fortune et de ses charges, le fil était pris, le mari et la femme avaient perdu l'habitude de vivre ensemble. Le prince choisit Chantilly pour séjour, la princesse resta à Paris à l'hôtel de Condé. Elle y vivait assez retirée et son humeur, disait-on, tournait à l'hypochondrie, quand il lui arriva une aventure qui fit alors beaucoup de bruit et qui la mit en fâcheuse posture. Un soir, vers cinq heures, le 13 janvier 1671, la nouvelle se répandit dans le quartier du Luxembourg que la princesse venait d'être assassinée. Personne ne peut dire avec certitude ce qui se passa chez elle ce jour-là. On sait seulement que devant elle un valet de pied et un page de sa maison se prirent de querelle et mirent l'épée à la main. En essayant de les séparer elle fut légèrement blessée au sein. Était-ce deux rivaux qui se disputaient ses faveurs, comme le disaient les mauvaises langues et comme le répète Mme de Sévigné? Le valet de pied était-il simplement un voleur qui voulait arracher un diamant à la princesse et qui en fut empêché par le page? Le mystère ne fut jamais éclairci, la princesse ayant refusé de répondre à l'instruction et se renfermant, comme c'était volontiers son habitude, dans un silence absolu. Après un tel esclandre, faut-il reprocher à Condé d'avoir fait enfermer sa femme à Châteaufort? Ce serait à juste titre, dans les années suivantes, personne ne doute qu'elle n'ait déjà subi des sévères de dénoncé. Celle qui la vient dans sa

nouvelle demeure ou elle n'était pas négligée comme on l'a dit, où elle était au contraire entourée d'un grand état de maison, furent témoins de ses extravagances. Deux pensées l'obsédaient, la crainte d'être empoisonnée et la joie de s'être vengée des infidélités de son mari en le trompant à son tour.

II

Telle fut la mère, tel fut le fils, un déséquilibré, avec cette différence que chez la mère la folie ne vint que tard, après beaucoup d'épreuves et de malheurs, tandis que chez le fils elle se déclara de bonne heure et alla tout de suite les raretés qu'on nous a apprises. Le vigoureux portrait que trace de lui Saint-Simon nous le représente comme un composé extraordinaire de ce qu'il y a de plus séduisant et de ce qu'il y a de plus odieux. « Du savoir en tous genres, un goût exquis et universel... Quand il voulait plaire, de la grâce, de la gentillesse, de la noblesse, un art coulant comme de source... L'histoire de sa vie est un véritable roman, il était si intéressant, si curieux, si différent de tous ceux de sa race, et que sans atteindre aux grandes parties du métier, il avait fait très bonne figure sur le champ de bataille.

Et cependant « jamais on ne vit tant de talents inutiles, tant de génie sans usage, tant de si continue et de si vive imagination, uniquement propre à être son bourreau et le fléau des autres. Le mari et le fils de Lezay qui le connaissait bien, lorsqu'il lui reproche « d'être souvent agité d'une espèce de fureur qui tient de la folie ». S'il n'avait eu l'exécuse de la démence c'eût été par moments un monstre de brutalité. Monsieur charmant à ses heures qui, lorsqu'il le voulait faisait de Chantilly pour ses hôtes un séjour délicieux et y donna de jour et de nuit les fêtes les plus magnifiques qu'on y eût eues.

Sauf par quelques actions d'éclat à la guerre, le petit-fils du grand Condé, Louis III de Bourbon, tient peu de place dans l'histoire. Il mourut jeune après avoir épousé Mlle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. Sa femme, gâtée par le roi et par Mme de Maintenon, qui avait élevé, était une des personnes les plus spirituelles de son temps, mais elle fut malheureusement, comme chez son fils, finira par en ternir l'éclat. Son mari a bien des torts envers elle, mais il ne les a pas tous. Marié malgré lui, il la néglige affreusement, il ne dissimule même pas l'indifférence qu'elle lui inspire. Un jour vient cependant où il est obligé de reconnaître la noblesse de ses sentiments et la force de son caractère. C'est à la mort de son mari, que la timide et embarrassée, se dévoue tout à coup l'âme d'une héroïne. Avec autant de courage que de présence d'esprit elle s'évade de Chantilly, où elle est gardée à vue. Pendant que les princes sont enfermés à Vincennes, elle traverse une partie de la France à cheval, en litière, en bateau; elle recrée sur sa route des partisans et elle fait à Bordeaux une entrée triomphale. Tout cela, par la main, nous le présentons comme une victime, elle harangua la municipalité et le Parlement; elle protesta, les larmes aux yeux, contre la détention de son mari; elle demanda à genoux la liberté pour le grand capitaine qui a rendu tant de services à la France. Elle conquiert ainsi la Guyenne, et elle obtient la signature de la paix conclue à Bordeaux en 1659.

Condé ne demeure pas insensible à de telles preuves d'attachement. Il écrit même à Claire Clémence une lettre pleine de tendresse où il lui fait réparation, où il la remercie d'autant plus de cette généreuse attitude que sa conduite envers elle n'avait pas méritée. Elle en fut si touchée qu'elle en pleura; dit Lenet; « elle baisait la chère écriture, elle choisissait sur sa toilette un beau ruban de fleur pour y coudre cette précieuse lettre et pour y joindre son cœur sur sa chemise. Pourquoi cet élan de deux parts ne fut-il pas suivi d'une réconciliation durable? La faute en est surtout aux circonstances, à la crise dans laquelle se débat Condé si malencontreusement engagé contre la France au service de l'Espagne. La vie errante qu'il mène alors, ses préoccupations de tout genre, l'exiguïté de ses ressources, la difficulté qu'il éprouve à se procurer de l'argent, ne favorisent pas le rapprochement des deux époux. Pendant que le mari fait la guerre, la femme vit péniblement à Valenciennes ou à Malines avec le train le plus modeste.

Lorsque Condé fut rentré en grâce, remis en possession de sa fortune et de ses charges, le fil était pris, le mari et la femme avaient perdu l'habitude de vivre ensemble. Le prince choisit Chantilly pour séjour, la princesse resta à Paris à l'hôtel de Condé. Elle y vivait assez retirée et son humeur, disait-on, tournait à l'hypochondrie, quand il lui arriva une aventure qui fit alors beaucoup de bruit et qui la mit en fâcheuse posture. Un soir, vers cinq heures, le 13 janvier 1671, la nouvelle se répandit dans le quartier du Luxembourg que la princesse venait d'être assassinée. Personne ne peut dire avec certitude ce qui se passa chez elle ce jour-là. On sait seulement que devant elle un valet de pied et un page de sa maison se prirent de querelle et mirent l'épée à la main. En essayant de les séparer elle fut légèrement blessée au sein. Était-ce deux rivaux qui se disputaient ses faveurs, comme le disaient les mauvaises langues et comme le répète Mme de Sévigné? Le valet de pied était-il simplement un voleur qui voulait arracher un diamant à la princesse et qui en fut empêché par le page? Le mystère ne fut jamais éclairci, la princesse ayant refusé de répondre à l'instruction et se renfermant, comme c'était volontiers son habitude, dans un silence absolu. Après un tel esclandre, faut-il reprocher à Condé d'avoir fait enfermer sa femme à Châteaufort? Ce serait à juste titre, dans les années suivantes, personne ne doute qu'elle n'ait déjà subi des sévères de dénoncé. Celle qui la vient dans sa

et reliefs dorés qu'on y admire encore aujourd'hui. C'est lui qui commanda à Christophe Huet la Grande Singerie, où sont représentés sur des panneaux couverts de peintures les sciences et les arts, la guerre, la chasse, la danse, la peinture, la sculpture, l'architecture, la chimie, avec des Chinois et des singes comme personnages, avec une telle profusion et une telle variété de couleurs que les yeux en sont éblouis.

L'Institut, héritier du duc d'Anjou, serait bien ingrat s'il ne savait pas gré au duc de Bourbon d'avoir fait construire un des monuments qui sont la gloire de Chantilly, les Grandes Ecuries, cette merveille de force et d'équilibre.

Le général de Piépage qui se montre aussi sévère pour le duc de Bourbon qu'il est indulgent pour la femme du grand Condé, ne s'étonnera pas si nous plaçons les circonstances atténuantes en faveur d'un prince dont les défauts sont rachetés par un amour si éclairé et si délicat de l'Art.

A. MÉZIERES.

AFFAIRES COLONIALES

Indo-Chine

LES CHEMINS DE FER

Trois décrets ministériels viennent de régler le droit de réquisition militaire des chemins de fer de l'Indo-Chine peut être appelé à exercer à l'égard des chemins de fer de la colonie. On a estimé en haut lieu que cette réglementation soulevait en Indo-Chine des problèmes trop importants pour être fixés par simple arrêté du gouverneur et second également l'organisation du service militaire de ces chemins de fer, en le conformant autant que possible à l'organisation politique et administrative de la colonie.

Le premier détermine les conditions dans lesquelles les chemins de fer indo-chinois peuvent être réquisitionnés et les modalités de ces réquisitions.

Le second règle l'organisation du service militaire de ces chemins de fer, en le conformant autant que possible à l'organisation politique et administrative de la colonie.

Le troisième, s'inspirant des principes du décret du 24 août 1910 concernant l'utilisation en temps de guerre du personnel des douanes et régies de l'Indo-Chine, établit la militarisation du personnel des compagnies de chemin de fer et l'organisation d'une section de chemins de fer de campagne dans cette colonie.

P.-S. — Dans l'article des « Tirailleurs sénégalais », une erreur typographique nous a fait attribuer hier le rapport au commandant Moreaux. C'est Mouvaux qu'il faut lire.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

Etat-major général

Le général de division Frey est placé dans la 2^e section (réserve) de l'état-major général. Né le 9 janvier 1847 à Boccagnano (Corse), le général Frey sortit de Saint-Cyr en 1868 et choisit l'arme de l'infanterie de marine. Nommé lieutenant en 1870 pour fait de guerre, il fut promu capitaine le 24 août 1874. Sorti de l'École de guerre en 1877, il retourna au Sénégal où comme lieutenant-colonel il eut à lutter contre Samory avec lequel il conclut un traité avantageux pour notre pays. Colonel en 1887, il fut nommé chef de bataillon à Madagascar en 1893. Promu général en 1900 le corps d'occupation du Petchili où il coopéra à la délivrance des légations assiégées dans Pékin. Il fut à cette occasion promu général de division.

Le général Frey a publié un grand nombre d'ouvrages dans lesquels les relations de ses campagnes du Soudan, du Tonkin et de Chine.

Il est grand-officier de la Légion d'honneur.

MARINE

Statistique navale

On télégraphie de Berlin que le colonel Gaudica a produit, sur les constructions navales pendant les quatre dernières années, un rapport qui présente des proportions très intéressantes.

En ce qui concerne l'Allemagne, voici les chiffres pour ces années : en 1908, les dépenses ont été de 159 millions de marks; en 1909, de 202 millions; en 1910, de 225 millions; en 1911, de 242 millions; soit, de 845 millions de marks, soit 1,056,250,000 francs.

Pendant la même période, l'Angleterre a dépensé 1,360 millions de francs, soit 25,8 0/0 de plus que l'Allemagne; les Etats-Unis ont dépensé 1,500 millions de francs, soit 27,5 0/0 de plus que l'Allemagne; la France a dépensé 1,000 millions de francs, soit 18,2 0/0 de plus que l'Allemagne.

On voit par ces chiffres que l'Allemagne dépense plus pour sa marine que l'Allemagne pour la marine pendant les quatre dernières années, et que par conséquent sa flotte doit être plus forte que celle de sa rivale; mais il n'est pas établi que l'Angleterre en a été obligée d'accroître ses programmes.

Alors qu'en 1908 les dépenses de constructions navales, en comptant les dépenses en France et en Allemagne, étaient de 418 à 419 millions, en 1909, un écart de 15 millions se produisait; il était de 45 millions en 1907, et il continuait toujours, augmentant en faveur de la flotte allemande, ainsi que le constatent les deux statistiques que nous citons.

Il est certain que nous avons fait un effort dans ces deux dernières années; mais il est tout aussi incontestable que nos dépenses pour le renouvellement de notre flotte ne sont pas la moitié de celles de l'Allemagne, ce qui nous place dans une condition d'infériorité sur mer.

Elections sénatoriales

DU 7 JANVIER 1912

RENOUVELLEMENT TRIENNAL

Nous avons publié hier les résultats du premier tour de scrutin dans tous les départements, sauf celui de l'Ariège et ceux des deux colonies de la Guadeloupe et de la Réunion. Nous donnons ci-dessous les résultats de tous les départements où il y avait à effectuer un second ou un troisième tour de scrutin.

ALPES (HAUTES-) (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Gacón, sén. sort., gauche dém. 501 Elu.
Albert Peyronnet, avocat, rép. soc. 426 Elu.
Regnier, anc. dép., rad. soc. 367
Ville, sén. sort., rad. soc. 217
Peyronnet, anc. dép., rad. soc. 204
Peyrot, avocat, 149
Constans, sén. unifié, 123
(Ballottage pour un siège)

ALPES (BASSES-) (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Gacón, sén. sort., gauche dém. 501 Elu.
Albert Peyronnet, avocat, rép. soc. 426 Elu.
Regnier, anc. dép., rad. soc. 367
Ville, sén. sort., rad. soc. 217
Peyronnet, anc. dép., rad. soc. 204
Peyrot, avocat, 149
Constans, sén. unifié, 123
(Ballottage pour un siège)

ALLIER (3 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Ville, sén. sort., gauche dém. 451 Elu.
Regnier, 362
Nous rappellerons qu'un premier tour des voix s'était ainsi réparti : MM. Gacón, 361 voix; Peyronnet, 306; Regnier, 108; Ville, 177; Peyrot, 130; Constans, 130; Mage, 94; Panaud, 92; Lamoureux, 63.

ALPES (BASSES-) (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Perchet, député, rad. 169 voix
Pellissier, sén. sort., gauche dém. 123
Andrieux, député, rép. 80
Mouvaux, conseiller gén., rad. soc. 38
Tribillat, rad. 9
(Ballottage pour un siège)

ARDENNES (3 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Lucien Hubert, 414 Elu.
Dunaine, 110
Nous rappellerons qu'un premier tour des voix s'était ainsi réparti : MM. Gérard, 543 voix; Fagot, 521 voix; Hubert, 245; Dunaine, 232; Ollivet, 173; Doiry, 155; docteur Drappier, 141; Albert Poulain, 125; Philippe, 115.

ARIÈGE (2 sénateurs)

Inscrits : 579 — Votants : 577

MM. Raynaud, maire de Foix, rad. 321 Elu.
Bernère, maire de Saint-Giron, r. 308 Elu.
Boudet, ancien préfet, rad. 187
M. Joly-Casparan, anc. dép., rad. 153
Delpech, sén. sort., gauche dém. 109

BOUCHES-DU-RHÔNE (4 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Camille Pelletan, dép., rad. soc. 230 Elu.
Masclé, dir. de la mutualité, rép. 227 Elu.
Puges, anc. agent voyer, soc. unif. 227
(Ballottage pour un siège)

BOUCHES-DU-RHÔNE (4 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Camille Pelletan, dép., rad. soc. 230 Elu.
Masclé, dir. de la mutualité, rép. 227 Elu.
Puges, anc. agent voyer, soc. unif. 227
(Ballottage pour un siège)

BOUCHES-DU-RHÔNE (4 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Camille Pelletan, dép., rad. soc. 230 Elu.
Masclé, dir. de la mutualité, rép. 227 Elu.
Puges, anc. agent voyer, soc. unif. 227
(Ballottage pour un siège)

BOUCHES-DU-RHÔNE (4 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Camille Pelletan, dép., rad. soc. 230 Elu.
Masclé, dir. de la mutualité, rép. 227 Elu.
Puges, anc. agent voyer, soc. unif. 227
(Ballottage pour un siège)

BOUCHES-DU-RHÔNE (4 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Camille Pelletan, dép., rad. soc. 230 Elu.
Masclé, dir. de la mutualité, rép. 227 Elu.
Puges, anc. agent voyer, soc. unif. 227
(Ballottage pour un siège)

Clement, 62; Saccomani, 54; Cadenat, 54; Delmas, 37; Maurier, 22; Maurer, 21.

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)

CANTAL (2 sénateurs)

Inscrits : 828 — Votants : 828

MM. Peschaud, anc. dép., rad. 282 voix
Hugon, anc. dép., rad. 272
Francis Charnes, sén. sort., gauche dém. 16
(Ballottage pour un siège)